



Les images de la mort de de Mohammed al-Doura, 12 ans n`est pas un montage, dit la justice

Par [Global Research](#)

Mondialisation.ca, 20 octobre 2006

todayreuters.fr 20 octobre 2006

Région : [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Thème: [Droits humains et État policier](#)

Analyses: [LA PALESTINE](#)



L'image d'un enfant palestinien succombant sous les balles, diffusée par la chaîne française France 2 en 2000 et devenue le symbole de l'Intifada palestinienne, ne peut être considérée comme un montage ou une mise en scène, a jugé le tribunal correctionnel de Paris.

Contre l'avis du parquet qui avait demandé sa relaxe, les juges ont condamné à 1.000 euros d'amende Philippe Karsenty, animateur du site internet Media-Ratings (www.M-R.fr) pour « diffamation publique » envers le journaliste Charles Enderlin et France 2.

Philippe Karsenty est aussi condamné à verser un euro symbolique à chacun des deux plaignants, ainsi que 3.000 euros de frais de procédure. Il a annoncé aux journalistes son intention de faire appel et promis que ce qu'il présente comme les « preuves » de ses dires serait mis en ligne sur son site dans les prochains jours.

Diffusées le 30 septembre 2000 sur France 2, les images tournées à Gaza ont fait le tour du monde et sont devenues le symbole des violences imputées aux troupes israéliennes dans la répression du soulèvement palestinien.

Elles montrent la mort de Mohammed al-Doura, 12 ans, fauché par une rafale d'arme automatique dans les bras de son père, dans une escarmouche entre Tsahal et des combattants palestiniens. Selon le journaliste, les tirs provenaient des positions israéliennes.



La thèse d'une simulation des protagonistes de l'épisode puis d'un montage des images, destinés à servir la cause palestinienne et à diffamer Tsahal, est devenu un sujet récurrent de certains médias pro-israéliens. Le procès de Paris a été largement couvert par les médias américains et israéliens.

« Provenant d'une source unique, une agence de presse israélienne, qui a formulé une telle accusation tardivement (près de deux ans après la diffusion du reportage), reposant essentiellement sur des extrapolations et des amalgames, (la thèse) se nourrit d'affirmations péremptoires », dit le jugement de Paris.

Les juges soulignent « qu'aucune autorité israélienne, ni l'armée, pourtant concernée au premier chef, ni la justice, n'ont jamais accordé le moindre crédit » à ces affirmations.

« Le prévenu, en reprenant à son compte sans distance ni analyse critique de ses propres sources, la thèse d'une mise en scène à des fins de propagande (...) a manqué à l'exigence de sérieux attendu d'un professionnel de l'information », dit le tribunal.

A l'audience en septembre, le parquet avait demandé la relaxe en estimant que Philippe Karsenty avait fait un travail sérieux et « de bonne foi ».

Philippe Karsenty affirme notamment que les 27 minutes de « rushes » du reportage permettent de démontrer que le jeune Palestinien n'est pas mort et il estime que les « invraisemblances, les contradictions, les mensonges » du reportage peuvent être aisément démontrés. (Reuters)

<http://today.reuters.fr/news/newsAr...>

<http://fr.today.reuters.com/news/default.aspx>

La source originale de cet article est todayreuters.fr
Copyright © [Global Research](#), todayreuters.fr, 2006

Articles Par : [Global Research](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca